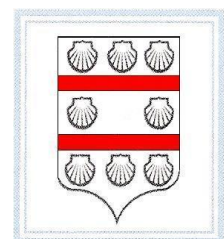


# GUIDE DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES DE PUSSAY



**LES JEUNES ONT LEUR MOT À DIRE**



# CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

## DEFINITION

Le Conseil Municipal des Jeunes est un dispositif de participation à la vie locale pour les enfants et les adolescents. Un conseil est une instance créée librement par la collectivité locale.

Tous ces Conseils s'inscrivent dans une dynamique de démocratie locale et représentent une chance pour la collectivité toute entière.

Les jeunes s'exercent à la citoyenneté et découvrent la démocratie.

Les jeunes Conseillers, issus des différents quartiers du village, représentent la jeunesse dans sa diversité. Le Conseil n'exclut aucun jeune : la mixité sociale et culturelle dans un conseil représente une véritable richesse.

## RAISONS DE LA MISE EN PLACE D'UN CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Un Conseil Municipal des Jeunes constitue un véritable lieu d'apprentissage de l'engagement individuel et collectif en même temps qu'un moyen idéal d'apprentissage de la démocratie (démocratie = pouvoir du peuple). Il apporte aux enfants et aux adolescents une connaissance de la vie locale et des institutions républicaines grâce à une réflexion et une action en collaboration avec les élus et les services municipaux, les institutions et les associations locales. Un Conseil de Jeunes favorise aussi le rapprochement entre les générations et le dialogue entre les citoyens et leurs représentants élus..

## OBJECTIFS DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

- Favoriser la participation des jeunes à la vie locale, permettre aux jeunes de donner leur avis et d'influencer les projets de la collectivité.
- Accompagner les jeunes dans la définition de projets et dans leur mise en œuvre.
- Ouvrir la gestion de la vie locale au public jeune, faciliter l'appréhension concrète du fonctionnement d'une assemblée et des responsabilités qui incombent à ses membres.
- Développer un mode de dialogue entre les jeunes et les élus.
- Développer des rencontres inter générations.



## DEVENIR CONSEILLER MUNICIPAL JEUNES : DEBATTRE, DEFENDRE, AGIR

- Etre le porte-parole de la jeunesse
- Améliorer les conditions de vie des jeunes et des moins jeunes.
- Œuvrer pour le « bien vivre » dans la commune
- Informer les jeunes
- Faire de la prévention

## PRÉPARATIONS - ELECTIONS

Pour être élu, il faut appartenir à ces classes d'âges, obtenir une autorisation écrite des parents ou ayant droit, rédiger une profession de foi, préparer une feuille de projets.

Les élections ont lieu sous la Présidence du Maire et de deux Adjoints.

Chaque candidat lance sa campagne électorale – projets, programme, slogan, tracts - afin d'inciter et convaincre ses camarades à voter pour lui. Sont élus les candidats qui totalisent le plus de voix. Si deux candidats ont le même nombre de voix, c'est le plus âgé des deux qui est élu.

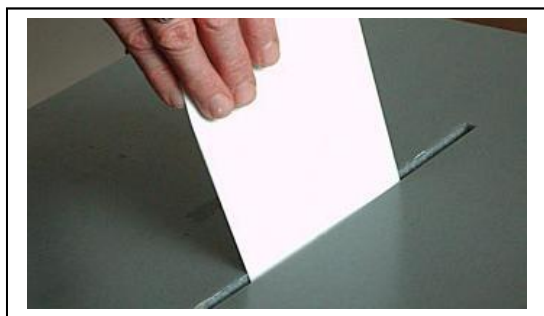
## MODE D'EMPLOI

### COMMENT FAIRE ?

Après la lecture de ces pages, si tu veux être candidat, il faut que tu suives le calendrier suivant :

Il faut d'abord remplir le [dépôt de candidature](#) (que tu trouveras en Mairie) accompagné d'une [autorisation écrite de tes parents](#) et que tu déposeras au même endroit **AVANT Le lundi 13 mars 2017**.

A Pussay, comme pour les élections des adultes, les élections ont lieu à la Salle des Fêtes avec des bulletins, des isoloirs et une urne.



### QUI PEUT POSER SA CANDIDATURE ?

Tous les enfants de Pussay de 9 ans et plus. Toi, si tu veux, si tu désires représenter les autres jeunes de ta commune et participer aux actions du Conseil.

### OÙ ET QUAND FAUDRA-T-IL VOTER ?

Le **VOTE** aura lieu **le Mercredi 29 MARS 2017**

**A La Mairie de Pussay**

**Entre 17H00 et 19h00.**

### QUI VOTE ?

**TOUS LES ENFANTS DE 9 ANS ET PLUS HABITANTS PUSSAY**

\* ceux de CM1 et de CM 2 – de 9 à 10 ans – pour le « Collège enfants »

\* ceux des Collèges et les Lycées des environs – pour le « Collège adolescents »

**LA CAMPAGNE ELECTORALE** est prévue **du 27 février au 13 mars 2017**

### COMMENT PEUX-TU PRESENTER TON PROGRAMME ?

En préparant une affiche format A4 ou A3 pour te présenter et expliquer tes projets, ce que tu trouves utile de faire pour les autres enfants de Pussay.

L'ensemble des affiches sera ensuite apposé sur les panneaux électoraux de la commune.

Une réunion publique sera organisée pour que tu puisses, si tu le veux expliquer ton programme et poser des questions aux candidats.

### COMMENT FAIRE POUR VOTER ?

Il faut penser à se munir de ta carte d'électeur que la Mairie t'aura fait parvenir à ton domicile. Dans l'isoloir, tu liras attentivement les noms des candidats qui y figureront, puis tu rayeras le nom de ceux pour qui tu ne souhaites pas voter. Il faudra élire en tout 9 candidats, ce qui veut dire qu'une fois les noms rayés, il doit rester 9 NOMS MAXIMUM.

Si tu ne mets rien dans l'enveloppe ton vote est blanc ou nul.

## QUE SE PASSE-T-IL APRES LE VOTE ?

Après le vote, lorsque M. le Maire déclare le scrutin clos, on procède au dépouillement ce qui permet de connaître le nom des élus.

Tout le monde peut y assister.

## INSTALLATION : le Samedi 01 AVRIL 2017

### MANDATS

Les jeunes élus disposeront de 2 ans pour exercer leur mandat. De nouvelles élections auront lieu en 2019.

**DEUX ANS, CELA LAISSE DU TEMPS POUR REALISER DES PROJETS.**

### MODELE D'AUTORISATION DES PARENTS

M. Mme UNTEL  
Adresse..... (Pussay)  
Téléphone :.....

Date.....

Monsieur le Maire,

J'autorise (ou nous autorisons), notre fils (ou notre fille) Prénom NOM à être candidat (ou candidate) à l'élection du Conseil Municipal des Jeunes de Pussay.

Signature des parents

## CALENDRIER

**Samedi 11 mars 2017** : Réunion avec les éventuels candidats à la salle du conseil à 10h00 et remise des guides du CMJ

**Du lundi 27 février au lundi 13 mars** : Inscriptions et campagne des candidats, affichages des programmes en mairie.

**Mercredi 29 mars 2017** : Vote des conseillers municipaux jeunes à la salle du conseil, en mairie de Pussay de 17h00 à 19h00.

**Samedi 01 avril 2017** : Installation du CMJ à 11h00 et 1<sup>ère</sup> réunion en salle du conseil avec les élus.

### REALISATIONS DU PREMIER CONSEIL – 2010 – 2012

Installation de jeux aux Square du Stade et au Square de Trebesing  
Concours de rollers et de VTT aux abords de l'école F. Joliot-Curie  
Installation du Parcours de santé au Bois de la Garenne  
1<sup>er</sup> Forum des métiers - Septembre 2011  
Installation d'une table de ping-pong au Square du Stade.

Mairie de Pussay – Place du Jeu de Paume – 91740 PUSSAY

Tél : 01 64 95 23 38 – Fax : 01 64 95 38 40

Email : [pussay.mairie@wanadoo.fr](mailto:pussay.mairie@wanadoo.fr) – site internet : <http://www.mairiepussay.fr>